

DEVENIR DE RENAULT EN FRANCE

La CFE-CGC signe et assure l'électrique pour la France !

AMBITIONS CFE-CGC

Dans un contexte de crise tant interne, qu'externe, la CFE-CGC est entrée dans cette négociation avec pour ambitions de défendre l'outil France :

- En revendiquant une vision claire du devenir notamment au travers d'une activité sécurisée en France.
- En refusant de nouvelles fermetures d'établissement.
- En refusant les départs contraints et en revendiquant un dispositif basé uniquement sur le volontariat et des embauches en phase avec le niveau réel d'activité des salariés.
- En exigeant des mesures d'accompagnement pour ceux qui restent notamment sur les Mobilités, Formations et Reconversions.

Le tout autour d'un dialogue social de qualité étendu à nos filiales et pas réservé uniquement à Renault s.a.s.

AGENDA

La négociation débutée en septembre se conclura le mardi 14 décembre par la mise en signature de cet accord pluriannuel intitulé : « RE-NOUVEAU FRANCE 2025 ».



AVIS DE LA CFE-CGC

La CFE-CGC, fidèle à ses valeurs, prend ses responsabilités. **Depuis le début nous œuvrons pour que nos ambitions soient traduites dans le résultat sans compromis sur celles-ci.** Certes, nous n'avons pas été entendu sur toutes nos revendications, mais nous avons également su obtenir, par argumentation, des **avancées importantes** pour les salariés vis-à-vis des exigences de l'entreprise.

Par cet accord les signataires auront défini un cadre. Celui-ci pourra être renégocié en local dès 2022 (O.T.T.) et, dans une conjoncture économique plus favorable, être révisé en central en 2024.

Rappelons que seule une validation de l'accord permet sur sa durée :

- d'éviter un PSE avec des licenciements,
- d'officialiser des affectations sur notre territoire,
- de déployer l'ambitieux plan de formations,
- d'intégrer la plupart des filiales à ce RE-NOUVEAU.

A l'heure où certains critiquent et critiqueront cet accord à des fins électoralistes, la CFE-CGC fait le choix, dans le contexte difficile que nous vivons, de tout mettre en œuvre afin **d'assurer un véritable avenir aux salariés Renault en France.** La CFE-CGC a obtenu le meilleur garant pour cet accord : **la signature par le Directeur Général engagera tout Renault** en faisant de la France le cœur du véhicule électrique et leader des nouvelles mobilités en Europe !

En conclusion, conformément au résultat du vote de ses sections, la CFE-CGC signera cet accord fondamental pour l'avenir des salariés du groupe Renault en France et veillera à ce que les engagements pris soient respectés !

Contact

INTERCENTRE RENAULT
API : FR Q10 119 303
Tél : 01 76 84 15 79
Mail : cfecgc.renault@wanadoo.fr

Les principales mesures obtenues par la CFE-CGC :



1 - ACTIVITÉ :

- **Non fermeture** de site industriel, logistique, pièces et accessoires du périmètre de l'accord, ni des sites techniques d'ingénierie de Lardy et d'Aubevoye.
- Un volume de production de **700 000 véhicules et des précisions sur les activités de la mécanique.**
- **Des travaux paritaires début 2022** pour accompagner la construction d'un projet « **AVENIR DE LARDY** ».

2 - GESTION DES EMPLOIS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS (GEPP) :

- **Embauches** : 2 500 soit **+400** que prévues par la Direction.
- **Départs** :
 - **Pas de licenciement pour motif économique.**
 - Des départs au volontariat en utilisant une **RCC de janvier à fin septembre 2022.**
 - L'engagement de **ne pas utiliser l'article du code du travail 1224-1 comme outil d'ajustement des effectifs** comme vécu en 2021 à Lardy et Aubevoye.
 - **Une dispense d'activité pour l'année 2022** sur l'ensemble du périmètre (filiales incluses).
- **Mobilité** : un objectif de **90%** de publication des postes à pourvoir.
- **Formations/Reconversions** : des parcours certifiants sur le temps de travail, avec abondement financier de l'entreprise pour ceux qui engageraient leur CPF.

3 - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (OTT) :

- **Franchise** : Remplacement de celle-ci par une **acquisition équivalente en heures de CTI.**
- **Pause** : **Aucune perte de rémunération** pour les salariés actuels avec maintien de 100 % de la rémunération associée.
- **Écrêtage** : **Décalage de l'application** de la période transitoire au 01/06/22 (au lieu du 31/12/21) ; 10 CTI à placer dans le compteur transitoire au lieu de 5 ; maintien des congés reportés pour les expatriés, congés maternité, ...
- **Heures supplémentaires** : maintien des HS à **25%** au lieu de 20% comme proposé initialement.
- Une clause de revoyure en 2024 ainsi qu'une renégociation de la majoration des HS.

4 - TRANSFORMATION IMMOBILIÈRE :

- Une commission traitant également de l'**accompagnement social des salariés** concernés.



Veillez retrouver les mesures de l'accord détaillées sur notre application : <https://www.cfecgc-intercentre-renault.fr/negociation-accord-pluriannuel/>



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr

Synthèse des principales évolutions de négociations de l'accord :

1 - ACTIVITE

1 ^{ère} proposition de la Direction	Principaux résultats suites aux négociations
Ingénierie : Ingénierie France sur les activités stratégiques d'avenir et à forte valeur	Ingénierie France sur les activités stratégiques d'avenir et à forte valeur
Industrie : Engagement d'un plan industriel français ambitieux pour l'ensemble des Usines (UCM/méca/ReFactory)	<ul style="list-style-type: none"> • Ambition d'un volume de production de 700 000 véhicules et précisions d'activités mécaniques • Détails des activités du site du Mans • Intention de faire de Cléon le centre de référence de production des moteurs électriques pour le Groupe • Non fermeture de tous les sites industriels, logistiques, pièces et accessoires du périmètre de l'accord, ainsi que les sites techniques d'ingénierie de Lardy et d'Aubevoye • Ouverture en 2022 de travaux paritaires pour accompagner la construction d'un projet «AVENIR DE LARDY »

2 - GEPP

1 ^{ère} proposition de la Direction	Principaux résultats suites aux négociations
GEPP : Mise en place d'une GEPP dynamique et annuelle	Mise en place d'une GEPP dynamique et annuelle
Mobilité : Renforcement de la politique de mobilité interne visant à la fluidifier	Objectif de publication des postes à pourvoir : 90%
Formation : <ul style="list-style-type: none"> • Intensification et structuration de notre politique de formation avec 10 000 parcours de formation / adaptation • Lorsque utilisation du CPF au volontariat pour des formations en lien avec son activité professionnelle : abondement en temps (sans limite) 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification et structuration de notre politique de formation avec 10 000 parcours de formation / adaptation • Lorsque utilisation du CPF au volontariat pour des formations en lien avec son activité professionnelle : abondement en temps (sans limite) et en argent (1 000€ ou sans plafond dans certains cas) • Le plan de formation « transformation » n'est pas au détriment du plan de formation classique
Départs : 2 000	Mise en place d'une RCC <ul style="list-style-type: none"> • Ajustement du volume de départs RCC : 1 693 (au lieu de 2 000) dont 1 153 pour l'année 2022 • Adaptation de certaines mesures : booster et formation L. 1224-1 : cet outil peut être utilisé au service de la transformation du Groupe et non comme outil d'ajustement des effectifs
DA 2022 : indemnisation à hauteur de 70% pour salariés positionnés sur les postes gris des fonctions globales.	<ul style="list-style-type: none"> • DA 2022 : indemnisation (72%) et sur la totalité du périmètre de l'accord • Rachat de 4 trimestres pour les salariés positionnés sur des postes gris • Reconstitution des salaires temps plein pour les temps partiels thérapeutiques
Recrutements : <ul style="list-style-type: none"> • Engagement de 2 100 recrutements • Recrutement des femmes dans les fonctions tertiaires avec un objectif de 50% • Recrutement de personnes en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de 2 500 recrutements (+400) • Recrutement des femmes dans les fonctions tertiaires avec un objectif de 50% • Recrutement de personnes en situation de handicap • Recrutement de 20% d'ETAM minimum dans l'ingénierie Produit • Intention de recruter des populations ETAM au sein de l'industrie • Recrutements démarreront en 2022 dans une volumétrie à déterminer en fonction de la conjoncture



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr

3 – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

1 ^{ère} proposition de la Direction	Principaux résultats suites aux négociations
Temps de travail : Passage de 1 603 à 1 607h avec paiement des 4h supplémentaires	Passage de 1 603 à 1 607h avec paiement des 4h supplémentaires
HS : mensualisées avec un taux de majoration de 20%	Taux de majoration des HS de 25%
Pause : aucune perte de rémunération pour les salariés actuels avec mise en Garantie & Accessoires du montant associé	Aucune perte de rémunération pour les salariés actuels avec maintien de 100 % de la rémunération associée
Haussé d'activité : 8 samedis obligatoires avec majoration de 20%	Volontariat privilégié et maximum de 6 samedis matin obligatoires / an avec majoration de 25%
Franchise : • Pour les salariés APR, ETAM et ETAM au forfait : 4h CTC et 2h CTI • Pour les salariés en forfait-jours : une demi-journée (4h) CTC	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les salariés APR, ETAM et ETAM au forfait : 6h CTI • Pour les salariés en forfait-jours : une demi-journée (4h) CTI
Écrêtage : • Fin de l'écrêtage (CTI et CTC) au 31/12/2021 • Au 31/12/21 (fin de la phase transitoire) bascule des excédents dans le CT dans la limite de 5 jours • A partir du 1er janvier 2022 : bascule des droits CTI > 15j au fil de l'eau dans le CTC	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de l'écrêtage. • Au 01/06/22 (fin de la phase transitoire) Compteur CTI à 15jours avec bascule des excédents dans le CT dans la limite de 10 jours • Au 30/09/22 : bascule des droits CTI > 15j à la fin de chaque trimestre • Les jours de CTI, validés par le manager mais pas encore pris ne seront pas décomptés • Maintien des droits des congés reportés (ex : femmes enceintes, expatriés, ...)
CTI : en cas de refus du manager de la pose d'un CTI, une autre date de prise sera convenue au cours de l'année	Quand la pose d'un CTI est refusée, une autre date de prise sera convenue dans les 3 mois ou au plus tard dans l'année
CTC : • Possibilité élargie de pose de CTC (équipe, individus, ...) • Pose de CTC à l'heure, sauf pour les salariés cadres • Fin du CTI acquis quand présence sur CTC	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité élargie de pose de CTC (équipe, individus, ...) • Pose de CTC à l'heure, sauf pour les salariés cadres • Maintien du CTI acquis quand présence sur CTC dans des cas spécifiques • Pour l'industrie : Annonce au cours du 1er trimestre du positionnement de 2 jours de CTC minimum dans l'année • Quand CTC > 15 jours, la direction s'engage à positionner une journée de CTC dans les 3 mois
Extension de la charte déconnexion aux filiales	Extension de la charte déconnexion aux filiales
Possibilité de négociations locales sans restriction de thèmes	Possibilité de négociations locales sans restriction de thèmes (ex : journées d'ajustements, taux de majoration des HS, allongements journaliers...), avec possibilité de présence DSC / DSCA
	Clause de revoyure début 2024 sur l'OTT (CTC, fin écrêtage, ...) + clause de renégociation de la majoration des HS

4 – TRANSFORMATION IMMOBILIERE

1 ^{ère} proposition de la Direction	Principaux résultats suites aux négociations
Transformation immobilière • Ile-de-France : Création d'une commission de supervision transversale • Établissements industriels et logistiques/après-vente : Commissions locales sur les évolutions majeures de schéma directeur	<ul style="list-style-type: none"> • Ile-de-France : Création d'une commission de supervision transversale avec 3 membres dont DSC / DSCA + Présentation du détail du projet de regroupement des sites tertiaires EIF • Établissements industriels et logistiques/après-vente : Commissions locales sur les évolutions majeures de schéma directeur



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr